

MSQI/SITE_EXTERNE/MSQI_SITE_EXTERNE_PROC EDURE

Le **RF** a pour responsabilité et tâche la définition des besoins pour la formation en termes de sites externes conformes aux exigences de la Partie 147.

Contrats site externes

Des contrats d'apprentissage avec les organismes externes sont établis.

Le **RQ**, envoie à l'**autorité**, un tableau récapitulatif des sites externes:

« Suivi_Qualité/site/site_externe/aaaa_site_externe_liste/triplette_mca_aaaa »

Si des sites externes s'ajoutent en cours d'année, la procédure ci-dessus doit être faite à nouveau pour les sites en questions.

Le RF doit informer le RQ des nouveaux sites externes.